



Anticiper la sécurité

Pour garantir une protection adéquate sur votre site, 3 types d'actions doivent être envisagés selon votre situation :

- Informer vos salariés et visiteurs des risques encourus
- Anticiper et organiser l'activité de votre entreprise pour bien réagir en cas d'incident
- Sécuriser votre activité par rapport aux risques industriels

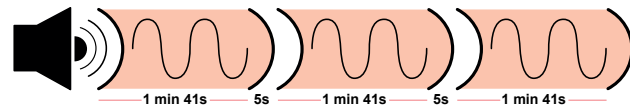
Il est également fortement recommandé de prendre contact et d'entretenir régulièrement des échanges avec les responsables du site SEVESO voisin.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les plaquettes publiées par l'INERIS et AMARIS :

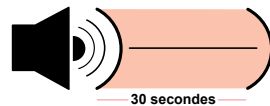
- *Activités économiques et risques industriels, répondre aux obligations légales de protection*
- *Résiguide : se protéger face aux risques industriels - Entreprises riveraines de site SEVESO Seuil Haut*

Rappel sur le signal sonore

DÉBUT DE L'ALERTE



FIN DE L'ALERTE



Pour information, le département des Yvelines compte 12 sites SEVESO :
6 sites SEVESO Seuil Bas (SB) et 6 sites SEVESO Seuil Haut (SH)

- SIAAP à Achères (SH)
- Air Liquide à Limay (SB)
- Storengy à Beynes (SH)
- SARP Industries à Limay (SH)
- Raffinerie du Midi à Coignières (SH)
- Seqens à Limay (SB)
- Trapil à Coignières (SB)
- Air Product à Maurepas (SB)
- Total à Gargenville (SH)
- Linde France à Porcheville (SB)
- Azurite à Rosny-sur-Seine (SB)
- Storengy à Saint-Illiers-la-Ville (SH)

DRIEAT (EX-DRIEE)
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES YVELINES
35 RUE DE NOAILLES - BÂT. B1
78000 VERSAILLES



DRIEAT (EX-DRIEE)
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES YVELINES
35 RUE DE NOAILLES - BÂT. B1
78000 VERSAILLES

Action nationale concernant les établissements situés dans la bande des 100m autour d'un site SEVESO

INSTRUCTION DU GOUVERNEMENT DU 15 DÉCEMBRE 2020 (NOR : TREP2028828J)



Votre établissement a été identifié comme étant localisé à moins de 100m d'un site SEVESO.

À ce titre et en application de la feuille de route « post-Lubrizol » éditée par le Ministère de la Transition Écologique, **les services de l'État compétents sont tenus de procéder à une visite d'inspection de votre établissement.**

Si vous n'étiez pas présent lors du passage de l'inspecteur de la DRIEAT, vous devez impérativement prendre contact pour convenir d'un rendez-vous par mail ou téléphone :



ud78.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr



01 71 28 48 51



Qu'est-ce qu'un établissement SEVESO ?

- Il s'agit d'une installation dont les activités industrielles peuvent présenter un ou des risques technologiques majeurs.
- Des critères, définis par une directive européenne, déterminent le classement SEVESO d'un site industriel : non classé SEVESO / SEVESO seuil bas (SB) / SEVESO seuil haut (SH).
- Des obligations découlent de ce classement qui implique également la réalisation de contrôles réguliers par les autorités compétentes.
- La réglementation française qui encadre les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) s'y applique.



Qui effectue les contrôles ?

- L'État assure directement le contrôle de ces installations. Sous l'autorité du Préfet, l'Inspection des installations classées, au sein de la DRIEAT en Île-de-France et des DREAL dans les autres régions, réalise ces contrôles. Selon leur classement, les établissements SEVESO font l'objet à minima d'une visite d'inspection par an (SH) ou tous les 3 ans (SB).



Où trouver les informations sur les installations classées à proximité de chez soi ?

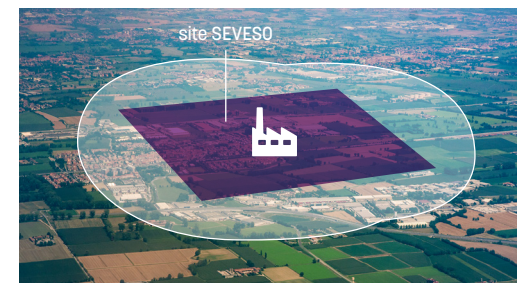
- Le portail georisques.gouv.fr répertorie, entre autres, l'ensemble des ICPE sur une carte interactive. Cette plateforme contient également une base de données très utile pour connaître les activités répertoriées sur chaque installation classée ainsi que les arrêtés préfectoraux qui encadrent leurs activités.

En quoi consiste l'action nationale sur la bande des 100 mètres autour de chaque établissement SEVESO ?

TIRER LES ENSEIGNEMENTS DE L'INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL

En septembre 2019, un incendie d'une rare intensité s'est produit sur l'usine rouennaise de Lubrizol et l'entrepôt voisin de la société Normandie Logistique. Suite à cet événement, la possibilité d'un effet domino d'un voisin sur un site industriel SEVESO fait l'objet d'une action de contrôle à l'échelle nationale.

D'ici 2022, tous les sites présentant une activité professionnelle à proximité d'un établissement SEVESO doivent faire l'objet d'une visite d'inspection afin de vérifier l'absence de risques d'effet domino dans une bande de 100 mètres.



Je suis voisin d'un établissement SEVESO, que dois-je faire ?

Ce document vous a été remis car votre établissement a été identifié lors d'une enquête de terrain comme situé (entièrement ou partiellement) dans la bande des 100 mètres autour d'un établissement SEVESO. Une inspection doit donc y avoir lieu par mesure de prévention.

Si les services concernés n'ont pas pu encore accéder à vos locaux, veuillez les contacter aux coordonnées indiquées en première page afin de convenir d'un rendez-vous.

QUEL EST L'ENJEU DE LA VISITE D'INSPECTION CHEZ LE VOISIN D'UN ÉTABLISSEMENT SEVESO ?

- S'assurer de la sécurité de votre établissement,
- Sensibiliser sur la gestion des produits inflammables et dangereux, en particulier leur mode de stockage,
- Identifier les interactions possibles avec l'établissement SEVESO voisin.

EN CAS D'ALERTE

À FAIRE



Mettez-vous à l'abri



Écoutez France Bleu
France Info
France Inter

À NE PAS FAIRE



Ne téléphonez pas



N'allez pas les chercher